

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 6

Rubrik: Questions et réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est pourquoi ce livre sera un réel enrichissement pour tous les apiculteurs praticiens, les hommes de science et même les arboriculteurs et producteurs de fruits, soucieux de se documenter sur le merveilleux et utile monde des abeilles.

J.-C. Bosset.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponses au questionnaire du Bulletin du 11 novembre 1953

1. L'apiculteur doit s'assurer si l'endroit est mellifère, abrité, pas de fabrique de sucre proche et pas trop de ruches à proximité. En plus, il doit vérifier, en vertu du code civil suisse, si ses ruches sont à une distance suffisante des routes et terrains voisins.
2. Oui, ces problèmes sont les mêmes pour un propriétaire foncier que pour celui qui loue un terrain. Pour un propriétaire de terrain, la construction d'un rucher-pavillon peut être recommandable ; pour celui qui est en location, il est préférable d'avoir des ruches transportables.
3. M. Alphanféry préconise l'orientation des trous de vol vers le levant ou le midi. J'ai moins de pertes d'abeilles au printemps depuis que je les oriente vers l'Est.
4. Pour installer son rucher, choisir un endroit abrité des vents. Si cela n'est pas possible, il faut planter comme paravent de hautes haies. Il faut éviter les trop grandes étendues d'eau près d'un rucher. Une voie de chemin de fer trop proche est également nuisible : en hiver elles sont dérangées et en période d'activité elles sont aspirées par les ventilateurs des locomotives électriques.
5. Pour moi, je préfère la DB pour sa manipulation facile et rapide. Par contre, pour ma contrée, elle est un peu trop grande avec ses 12 cadres. Dix cadres de capacité seraient suffisants. Ce serait un bienfait pour l'hivernage. Ce cadre devrait être 2 cm. plus profond.
6. Certes les ruches en plein air sont préférables aux pavillons, pour pouvoir pratiquer l'apiculture pastorale souvent nécessaire pour assurer une récolte lors des printemps pluvieux.

Pour celui qui ne pratique pas l'apiculture pastorale et qui a son rucher très éloigné de son domicile ou à une certaine altitude, le rucher-pavillon est à recommander, mais meublé de ruche DB, ce qui facilite le travail.

Cette question a déjà été posée par nos amis français. M. Alphanféry publiait en 1931 la réponse à M. Bonhote, de Peseux (Neuchâtel). Voici le point de vue de M. Bonhote :

1. Au printemps, la chaleur développée par les colonies hausse la chaleur à l'intérieur du rucher-pavillon. Les colonies de l'étage supérieur ont toujours quelques jours d'avance pour le développement sur celles d'en-bas. Il n'y a jamais d'humidité dans les ruches, par conséquent jamais de rayons moisis. Pendant la récolte, il y a plus d'abeilles au champ que pour les ruches en plein air. Le porche abrite les abeilles des vents et de la pluie.

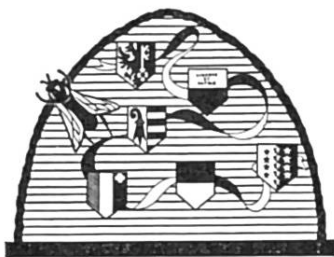
2. Pour l'apiculteur, les travaux peuvent s'exécuter par tous les temps ; au printemps, quand la température fraîchit on risque moins de refroidir le couvain. Le travail est plus facile et plus rapide, les instruments sont sous la main. Les abeilles sont plus douces ; elles ne sont pas incommodées par les pillardes, lors des visites, car celles-ci n'entrent pas au rucher.

C'est sur l'avis de M. Bonhote que j'ai fait mon rucher-pavillon et j'en suis arrivé aux mêmes conclusions que lui.

7. Sur terrain humide, les bases supportant les ruches doivent être de 40 cm. de hauteur. Sur terrain sec, de 30 cm.
8. L'été, en activité, les ruches doivent être placées d'aplomb et fortement ancrées sur leurs supports.
9. L'hiver, elles doivent être légèrement inclinées d'arrière en avant pour faciliter l'évacuation de l'eau de condensation.
10. Il faut une grande précision dans la construction des ruches et des rayons, car les cadres doivent être enlevés ou remis en place avec facilité afin d'éviter des mouvements brusques lors des visites.
11. Pour les hivers longs et froids, à une certaine altitude, il faut pouvoir distancer les cadres de centre à centre de 2 mm. de plus que pour la période d'été. Cet élargissement du couloir facilite la mise en réserve d'une plus grande quantité de nourriture au-dessus du nid à couvain, étant donné que le cadre DB est un peu trop bas. Au printemps, je distance les cadres de centre à centre à 38 mm. et, l'automne, avant de compléter le nourrissage, je les écarte à 40 mm.
13. Toutes mes ruches sont recouvertes au-dessus du nid à couvain de planchettes (plateau) et les coussins sont recouverts, non pas de toile, mais de « pavatex ». Vu le manque de filtrage d'air par-dessus le nid à couvain, l'hiver, je crée un petit courant d'air à ras du plancher, circulant de l'arrière de la ruche au trou de vol.
14. Je ramasse un essaim selon le système classique. Avant de le mettre en ruche, je place dans sa nouvelle demeure un rayon bâti avec œufs et couvain que je prélève d'une de mes colonies.

15. Le reste de la ruche est garni de cires gaufrées. Le nombre varie selon la force de l'essaim. Grâce au rayon bâti, l'essaim ne repartira pas et l'on est assuré que si c'est une reine vierge elle reviendra à la ruche.
17. Oui, durant les belles journées, c'est un plaisir de s'asseoir devant son rucher pour observer entrées et sorties des avettes, pour comparer l'activité de chacune des colonies.
18. Aux premiers beaux jours de mars, on peut juger de l'état d'une colonie sans ouvrir la ruche, par l'observation du trou de vol. L'activité sur la planche de vol nous indique si la colonie a bien hiverné. M. Heyraud raclait à l'aide d'un crochet de fil de fer le plateau et ramenait sur la planche de vol les débris d'opercules. Si les débris sont secs et en grains réguliers, c'est que la colonie est en parfaite santé, elle a bien passé l'hiver. S'ils sont irréguliers et humides, la ruche est douteuse ; trop d'humidité, dit colonie affaiblie par suite d'une forte mortalité durant l'hiver. Pas de débris d'opercules est l'indice certain que la colonie a péri. Si les abeilles, en sortant de la ruche, sont tachées de débris alimentaires indigestes, cette colonie est malade. Dans ce cas, il faut immédiatement transvaser cette colonie dans une ruche propre. Seuls les rayons sains peuvent être transvasés ; les autres doivent être détruits. La colonie est en bon état quand on voit les abeilles se nettoyer mutuellement, quand les butineuses apportent des pelottes de pollen. L'activité est un signe de santé.

Th. PAHUD.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Communiqués

Section de Lausanne

Vu l'assemblée de la Romande à Fribourg, le cours apicole prévu pour le samedi 29 mai au rucher de M. Bovey, éleveur de reines, à Romanel s/Lausanne, est renvoyé au samedi 12 juin au même lieu et à la même heure ; et le cours de M. Valet, fixé au 12 est retardé au 26 juin à l'Institut Galli-Valerio, à Lausanne.

Contrôle du miel : Est recommandé par le Comité. S'adresser à M. R. Bovey, à Romanel.

Séances amicales : Sont suspendues durant les mois de juin, juillet et août.

Séance d'été : Elle est fixée au 4 juillet. Les membres en recevront en temps voulu le programme détaillé.

Le comité.